

Beilage 3

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Berne, le 22 octobre 1992

Monsieur
Nabil Ramlawi
Directeur du Bureau de
l'Observateur de la Palestine
Case postale 1828

1211 Genève 1

Monsieur le Directeur,

La lettre du 30 mai 1992 émanant du Directeur général du Département politique de votre Organisation nous est bien parvenue et nous vous en remercions. La demande relative à l'ouverture d'un bureau à Berne de l'Organisation de Libération de la Palestine a retenu toute notre attention. C'est avec le plus grand soin que nous avons examiné cette proposition qui par ailleurs a fait l'objet d'un échange de vues, le 15 juillet 1992, entre vous-même et l'Ambassadeur P.-Y. Simonin, Chef de la Division politique II.

La Suisse s'est toujours efforcée, dans un souci constant d'ouverture et de dialogue, de maintenir un contact avec toutes les parties impliquées dans le processus de paix au Proche-Orient. Cette attitude traditionnelle de la Suisse constitue ainsi l'une des bases de notre politique à l'égard de cette région du monde. C'est dans cet esprit que nous avons entretenu de longue date un dialogue, qui s'est souvent révélé fructueux, avec votre Organisation. Afin de répondre à un désir mutuel d'intensifier et de faciliter le dialogue, nous avons l'honneur de vous informer que nous considérerons désormais le Directeur du Bureau de l'Observateur de la Palestine à Genève comme l'interlocuteur officiel de l'Organisation de Libération de la Palestine auprès du Département fédéral des affaires étrangères.

Convaincus que cette décision sera de nature à faciliter les contacts entre le Bureau de l'OLP à Genève et le Département fédéral des affaires étrangères, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Jakob Kellenberger

